

AVIS DE COURSE TYPE
HABITABLES 2017-2020

Challenge INTERTHALES

Du 17 au 20 Septembre 2020
Baie de DOUARNENEZ
Société des Régates de DOUARNENEZ
5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A – B – C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e 4^e 3^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à : interthales2020@gmail.com au plus tard le 31/08/2020.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « temporaire » ou « adhésion » ou « pratique » ou « accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Habitable	Vu par organisation Thales



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
Jeudi 17 Septembre de 10h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00
- 5.2 Jauge et contrôles :
Jeudi 17 Septembre de 10h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00
- 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
17/09/2020	Courses Entraînements 14h30 Parcours Tactique. Séquence de départ toutes les 30 minutes.	Toutes
18/09/2020	1 ^{er} Signal avertissement 10h Parcours Tactiques 2 nd Signal avertissement 13h30 Parcours côtiers	Toutes
19/09/2020	1 ^{er} Signal avertissement 10h Parcours Côtiers 2 nd Signal avertissement 15h00 Parcours tactiques	Toutes
20/09/2020	1 ^{er} Signal avertissement 10h Parcours à Thème	Toutes

5.4 Programme à terre

Date	Heure
17/09/2020	10h00 Accueil des participants 19h00 Retour Mer avec animation et buffet.
18/09/2020	19h00 Repas Traiteur avec Concert
19/09/2020	19h00 Remise des prix avec repas des Equipages
20/09/2020	13h00 Remise des bateaux et buffet de clôture du challenge 2020

- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 17/09/2020
- ou sur la page Interthales à l'adresse : <https://www.srdouarnenez.com>

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit et côtiers
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 4] courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au Port de Plaisance de Tréboul à Douarnenez du mardi 15 au lundi 21 septembre 2020.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 1^{er} – 2^e – 3^e Toutes catégories
1^{er} – 2^e – 3^e Monotypes First 31.7

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
CES InterThales DMS Brest : interthales2020@gmail.com.

Ou Société des Régates de Douarnenez

Maison du Nautisme - 59 quai de l'Yser - 29100 Douarnenez - France

Tel : +33 (0)2 98 74 36 84 - E-mail : contact@srdouarnenez.com

Site : www.srdouarnenez.com

ANNEXE ZONE DE COURSE